



Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

Objet :	Année 2023 Rapport d'activité en lien avec le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud
Date	03/01/2024

<u>Modification(s) :</u> 03/01/2024 11:26	<u>Réf(s) :</u> SMABVD_2023_Rapport d'activité_CABCS
--	---

Entretien courant de la ripisylve consacré au territoire de CABCS

Les propriétaires ou ayants-droits sont tenus responsables du bon état de la berge et du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit mineur. L'entretien régulier comme précisé par l'article L215-14 du code de l'environnement a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer au bon état écologique de la rivière. Ainsi, les travaux d'entretien correspondant à l'enlèvement des embâcles, la gestion des dépôts sédimentaires et les différents travaux de bucheronnage doivent être entrepris par le propriétaire ou l'exploitant riverain.

Toutefois, le SMABVD peut se substituer aux obligations des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence (conditions fixées au L151-36 à L151-40 du Code rural et de la pêche maritime). Toutes les interventions du syndicat sur des terrains privés nécessitent de disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), quelle que soit la nature des travaux engagés (entretien, restauration, mise en défens, etc.).

Dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien, le syndicat prend en charge certaines opérations d'entretien régulier (autorisées et déclarées d'intérêt général par arrêtés inter-préfectoraux). Cependant, ces travaux ne sont pas systématiques. Les débris organiques sont très biogènes et favorisent la préservation de la biodiversité. Ainsi, une méthode de gestion est appliquée afin de rendre un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers :

- Concernant la gestion des embâcles, le SMABVD intervient lorsque l'accumulation de bois menace une infrastructure, un bâtiment, un ouvrage, la stabilité des berges mais aussi lorsque les risques de crues sont importants sur le site ou à proximité. De plus, les amas de branches et de branchages seront évacués si la libre circulation des poissons est limitée.

Les embâcles ne présentant pas d'enjeux humains particuliers ne seront pas retirés ou pourront être fixés dans le lit afin de dissiper l'énergie du cours d'eau et de créer des habitats aquatiques.

- Quant à l'entretien de la ripisylve et l'entretien du lit mineur, la méthode de gestion est sélective.

Tous les bois issus des chantiers sont valorisés. Le bois est proposé au propriétaire de la parcelle puis dans le cas où le propriétaire ne souhaite pas le conserver, l'entrepreneur valorisera en copeaux, bois de chauffage, plaquettes ou compost. Les copeaux sont systématiquement proposés aux communes lors des chantiers pour mettre à disposition des équipes techniques de la ville et des riverains.

Au total, ce sont **15 communes de la CABCS** qui ont été concernées par ces travaux d'entretien. Les cours d'eau entretenus sont les suivants : Dheune, Petite Dheune, Bouzaise, Avant-Dheune, Cozanne, Lauve.

Ville	Cours d'eau	Date	Intervention	Coût (€)
Merceuil	Dheune	11/01/2023	Abattages et retrait d'embâcles	799,68
Chagny	Dheune	20/07/2023	Abattages et retrait d'embâcles	496,08
Vignoles	Bouzaise	21/08/2023	Abattages et retrait d'embâcles	1 275,12
Combertault et Marigny-Lès-Reullée	Bouzaise	21/08/2023	Abattages et retrait d'embâcles Refixation d'une souche	1 208 ,40
Merceuil et Demigny	Dheune et Petite Dheune	22/08/2023	Abattages et retrait d'embâcles Refixation d'une souche	1 507,32
Chaudenay	Dheune	23/08/2023	Abattages Refixation d'une souche	1 526,40
Chaudenay et Demigny	Dheune	24/08/2023	Abattages et retrait d'embâcles	2 003,04
Santenay	Dheune	30/08/2023	Abattages et retrait d'embâcles Refixation d'une souche	4 528,32
Beaune, Levernois et Meursanges	Bouzaise	25/09/2023	Abattages et retrait d'embâcles Refixation d'une souche	4 808,16

Bligny-Lès-Beaune	Avant-Dheune	31/10/2023	Abattages et retrait d'embâcles	750,48
Sainte-Marie-La-Blanche	Avant-Dheune	31/10/2023	Abattages et retrait d'embâcles	1 458,60
Corpeau	Dheune	8/11/2023	Abattages et retrait d'embâcles	1 854,72
Levernois et Meursanges	Bouzaise	8/11/2023	Abattages et retrait d'embâcles Refixation d'une souche	4 246,08
Ruffey-Lès-Beaune	Lauve	8/11/2023	Abattages et retrait d'embâcles	276,48
Paris-l'Hôpital	Cozanne	21/11/2023	Retrait d'un arbre coincé en travers du seuil du moulin	198,00
15 communes	7 cours d'eau	11 jours	21 interventions	26 936,76

Réintégration de la Bouzaise en traversée urbaine de Beaune

En 2018, la ville de Beaune, la Communauté d'Agglomération Beaune Côtes et Sud et anciennement le Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, Lauve et Rhoin (SMABLR) voient des synergies à trouver entre le projet de Cité des vins et celui d'une renaturation de la traversée urbaine de la Bouzaise à Beaune.

Cette étude, réalisée par le bureau d'études ARTELIA, était composée d'un diagnostic sur l'ensemble du secteur d'étude et d'esquisses d'aménagement dont l'objectif était double :

- Améliorer hydro-écologiquement le fonctionnement de la Bouzaise ;
- Valoriser l'attrait touristique, le cadre touristique et la cadre de vie de la ville.

Suite à la restructuration globale du territoire concernant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) figurant au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune (SMABVD) a été créé en 2019.

La première phase de cette étude de faisabilité (lancées par le SMABLR en 2018), a été finalisée début 2020 par le SMABVD, suite à la prise de compétence GEMAPI sur le territoire. Dans ce contexte, le SMABVD a souhaité poursuivre cette démarche en confiant une mission de maîtrise d'œuvre des travaux au bureau d'études ARTELIA. Il a été demandé à Artelia de produire :

- Un programme d'action relevant de sa compétence GEMAPI sur la base de l'étude d'esquisse menée en 2019-2020 (rendu le 01/06/2021)
- Une phase Avant-projet-Sommaire (rendu le 08/09/2022)
- Une phase Projet (rendu le 11/12/2023)
- Une assistance à Maitrise d'œuvre sur 2024 et 2025 au moment de la réalisation des travaux

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de bassin Dheune 2022-2024 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), ce projet a fait l'objet d'un conventionnement pour la réalisation des travaux sur les tronçons jugés prioritaires. Le choix des tronçons prioritaires a été fait lors d'une réunion le 16 septembre 2021 où les partenaires techniques et les financeurs ont été conviés. Le financement accordé est de **70% au travers du contrat de bassin sur un montant estimé à 500 000 €**.

Étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur la Bouzaize au droit du moulin Bourguignon à Meursanges

Le complexe hydraulique de décharge du moulin Bourguignon, situé sur la commune de Meursanges, a fait l'objet de travaux de confortement en 2021 (*importantes fuites au niveau de l'enrochement en berge aval et infiltration sur le mur amont*). La restauration morphologique a été identifiée comme un enjeu majeur sur la Bouzaize. Le rétablissement de la continuité écologique au niveau du Moulin Bourguignon contribuera à améliorer la situation actuelle. La remise en eau de deux anciens méandres en amont fera également l'objet d'investigation.

L'étude de cet aménagement est inscrite dans la Déclaration d'Intérêt Général en cours (2018/2023) sur le bassin versant de la Bouzaize. Dans le but de présenter l'objet réglementaire de cette mission et d'examiner les différentes solutions techniques possibles pour restaurer le milieu au niveau de cet ouvrage, plusieurs rencontres ont été réalisées sur site. Après concertation du cahier des charges avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers le marché a été lancé en 2022. L'entreprise retenue pour cette prestation est PCM environnement. La phase diagnostic s'est déroulée sur l'été 2022 avec une réunion de lancement en septembre 2022 en présence des partenaires techniques et financiers (CABCS, CD21, Fédération de pêche, AE RMC, DTT 21).

La phase esquisse correspond à la proposition de scénarios non détaillés pour répondre aux besoins du maître d'ouvrage, dans le cas présent la restauration morphologique de la Bouzaize. Le rendu de cette phase s'est déroulé le 30 janvier 2023 en présence de l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Les propositions faites ont fait l'objet de plusieurs retours et la grille de notation a été revue. En concertation avec l'ensemble des structures présentes, il a été admis la nécessité de mettre en place une animation auprès des riverains concernés avant de poursuivre cette étude en phase Avant-Projet.

Le montant à **58 000€** avec un financement à hauteur de 17%, soit un montant de **10 000€** par le Département de Côte-d'Or (plafond des aides) et 50% de la part de l'Agence de l'Eau RMC soit un montant de **25 200€**. Au total ce sont **35 200€** d'aides accordées au syndicat soit une opération subventionnée à hauteur de 60%.

Prochaines étapes :

- ✓ Phase d'animation : décembre 2023/janvier 2024
- ✓ Reprise de la phase Avant-Projet : février 2024
- ✓

Etude hydraulique et hydromorphologique sur la Dheune aval (5 ouvrages)

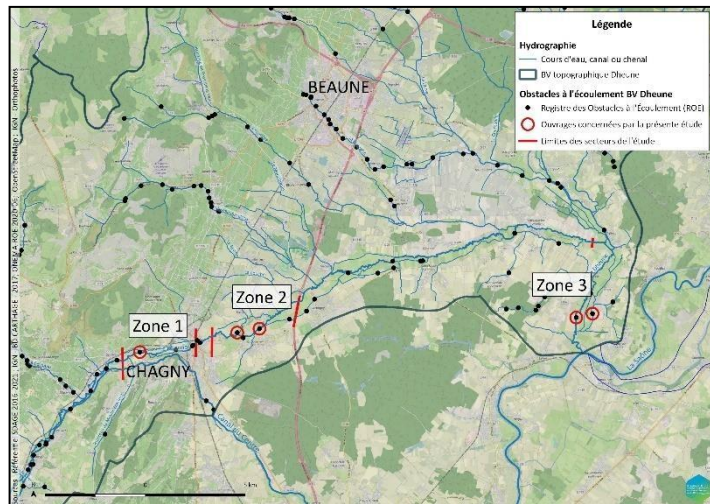
Cette étude a été lancée fin 2021, le prestataire retenu pour la mener est le bureau d'étude PCM environnement. Le démarrage ayant commencé en fin d'exercice 2021, il a été décidé de reporter le coût de l'étude sur l'année 2022. Pour rappel, le coût prévisionnel s'élève à **65 500€**, aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau RMC soit un montant de 32 500€.

Pour rappel, cette étude hydraulique affiche plusieurs intérêts :

- **Réduire/limiter le risque inondation** pour les « petites » crues sur le secteur d'étude ; en lien avec la caractérisation de l'espace de bon fonctionnement ;
- **Restaurer la qualité morphologique des rivières** du secteur d'étude, ce qui passe par l'étude du rétablissement de la **continuité écologique**
- **Prendre en compte la présence du castor d'Eurasie dans les aménagements proposés** afin de ne pas perturber l'espèce qui a recolonisé la Dheune.

Le secteur d'étude a été découpé selon 3 zones :

- Zone 1 : La Dheune et la Petite Dheune (également nommée Rivière des Moulins) de Remigny à Chagny.
- Zone 2 : La Dheune et la Petite Dheune.
- Zone 3 : La Dheune avec deux ouvrages (Moulin de la Barre et Moulin Neuf)



Localisation des secteurs d'étude Dheune aval

Une réunion d'information à destination des riverains a été organisée avant la phase de terrain en décembre 2021. L'objectif était de présenter les contours de cette étude et rassurer les riverains et propriétaires d'ouvrages sur le secteur de la Dheune aval. Le rendu de la phase diagnostic s'est déroulé au mois de septembre en présence des partenaires techniques et financiers (OFB, CD71, AERMC, DDT71).

En décembre 2022 la phase Avant-Projet-Sommaire a été rendue par PCM environnement, elle s'est ensuite poursuivie pour aboutir au rendu de la phase Projet en février 2022. Les partenaires techniques et financiers ainsi que le SMABVD ont souhaité apporter des modifications au rapport proposé notamment sur l'évaluation des scénarios. Ce travail a été mené par le syndicat et le bureau d'étude sur les mois d'avril et mai 2023. Cette dernière version a été présentée pour validation le 18 septembre 2023.

La suite donnée à cette étude sera, la réflexion d'une stratégie d'animation pour mettre en place des opérations de restauration de type mise en défens, préservation de zones humides et proposition d'une nouvelle gestion des ouvrages hydrauliques.

Prochaines étapes :

- ✓ Solde des aides accordées par l'AERMC, janvier 2024
- ✓ Elaboration d'une stratégie d'animation en 2024

Poursuite « Étude pour la restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine de Ladoix-Serrigny » en phase opérationnelle avant travaux

La Lauve en traversée de LADOIX-SERRIGNY s'écoule au travers de plusieurs propriétés privées (*dont le château de Serrigny*). Son lit est fortement artificialisé, conduisant à une rupture de la connectivité longitudinale et transversale. Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer la qualité physique de la rivière, en diversifiant le lit mineur par installation de banquettes, de bloc et de bois mort.

L'étude hydraulique a été engagée fin 2022, elle a été menée par le bureau d'étude SETEC HYDRATEC. Elle a permis de caractériser le fonctionnement de la Lauve dans la traversée du bourg, de dimensionner les aménagements en évitant d'accroître le risque inondation. Le rendu de l'étude de faisabilité s'est déroulé en avril 2023, l'étude a mis en évidence la nécessité d'évaluer l'impact des aménagements envisagés sur le risque inondation. La DDT 21 compétente sur ce secteur a confirmé le besoin d'une modélisation hydraulique avant dépôt d'un dossier réglementaire. Préalablement à cette étape, une phase de concertation avec les acteurs sera mise en place pour valider le scénario proposé par le prestataire.

Prochaines étapes :

- ✓ Poursuite de l'étude avec modélisation hydraulique
- ✓ Validation du dossier réglementaire auprès des services de l'état

Étude d'élaboration d'une stratégie d'entretien à l'échelle du territoire sur 400 km de cours d'eau (Programme Pluriannuel d'Entretien / PPE) , élaboration et suivi des dossiers réglementaires auprès des services instructeurs (DDT, OFB)

Le SMABVD participe au travers de la compétence GEMAPI qu'il exerce, au bon entretien de la rivière et de ses rives, en se substituant au droit des riverains par l'intermédiaire d'une Déclaration d'Intérêt Général d'Entretien. Il est désormais nécessaire d'actualiser les DIG en vigueur (*valides sur la période 2017-2021 et prolongées jusqu'au 31 décembre 2023*) afin de poursuivre cette démarche sur les années à venir. De plus, l'actualisation du périmètre au limite géographique du bassin versant de la Dheune à apporter de nouvelles communes au sein du syndicat sans DIG permettant d'intervenir.

Cette étude doit permettre de disposer :

- D'un bilan de l'état des cours d'eau et de la ripisylve (*400km de linéaire*) ;
- D'un programme d'entretien sur 5 ans sectorisant le terroir en fonction des enjeux (*urbains, agricole, inondation, etc.*) ;
- D'un programme de restauration légère (*replantation, confortement de berges, etc.*) ;
- D'une DIG à l'échelle du bassin versant.

Cette étude a été lancée en mars 2023, le prestataire retenu est PCM environnement. La première phase de terrain s'est déroulée d'avril à juin 2023, le rendu de la phase diagnostic est prévu fin septembre 2023. Le coût de l'opération s'élève à **90 630€**, une subvention à hauteur de **50%** a été accordé par l'AE RMC dans le cadre contrat de bassin.

Prochaines étapes :

- ✓ Rendu de la phase diagnostic : fin octobre
- ✓ Réunion de restitution : novembre 2023
- ✓ Phase de programmation des actions : décembre 2023/janvier 2024
- ✓ Dépôt des DIG et DLE : février/mars 2024

Suivi des assecs sur le territoire du Bassin Versant

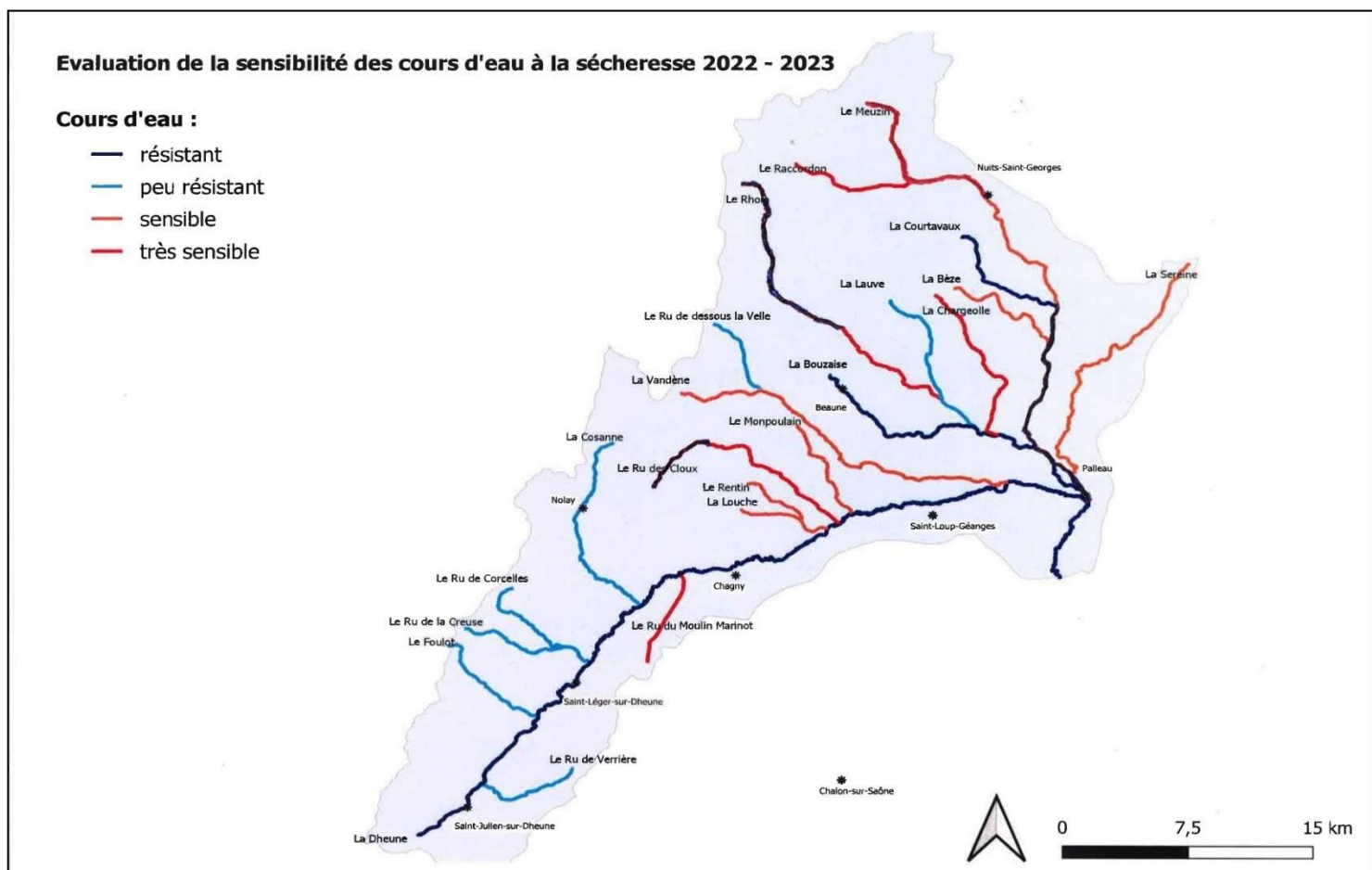
En concertation avec la préfecture de Saône-et-Loire et l'Agence de l'Eau RMC, le Syndicat a souhaité mettre en place un suivi hydrologique des cours d'eau sur son territoire. Chaque été, de nombreuses rivières voient leur niveau baisser, conduisant parfois jusqu'à l'assèchement complet (dit « assec »). Depuis plusieurs années, les étiages sont de plus en plus marqués et sont accompagnés de périodes de sécheresses de plus en plus précoces. Ces étiages naturels sont souvent accentués par les usages de la ressource en eau durant une période où celle-ci devient de plus en plus rare : alimentation en eau potable, irrigation, arrosage des jardins publics, prélèvements industriels, etc...

La surveillance de l'écoulement des cours d'eau en période estivale est nécessaire, à la fois pour comprendre leur fonctionnement, et plus particulièrement les phénomènes d'étiage, mais également pour réguler les usages de l'eau et limiter les impacts sur les milieux aquatiques. En effet, le déficit hydrique risque

notamment d'entraîner : l'assèchement de tronçons de cours d'eau, la rupture de la continuité écologique des milieux, l'élévation de la température de l'eau, la modification de sa qualité physico-chimique, la modification de la ripisylve, etc... l'ensemble pouvant impacter la faune et la flore aquatiques.

Ainsi 37 points de suivi **dont 20 sur le territoire de la CABCS** sont pris en compte sur le bassin versant. La compilation des observations 2022 et 2023 de l'ensemble des stations nous permet d'évaluer le niveau de sensibilité à la sécheresse de chaque cours d'eau du bassin versant. Cette carte ci-dessous résume ainsi les deux dernières années de suivi hydrologique et permet de prévoir, en cas de future sécheresse, quels seront les cours d'eau les plus relativement impactés et à l'inverse, quels seront les plus relativement épargnés.

- Les cours d'eau considérés comme **très sensibles** sont le **Ru du Moulin Marinot** et le **Raccordon**, en assec dès le mois de mai. Puis viennent le **Meuzin jusqu'à Nuits-Saint-Georges**, le **Rhoin après Savigny-Les-Beaune**, la **Chargeolle**, le **Ru du Cloux en aval de Meursault**, en assec régulier dès le mois de juin.
- Le **Meuzin de Nuits-Saint-Georges à Argilly**, la **Sereine**, la **Bèze**, l'**Avant-Dheune**, le **Rentin** et la **Louche** sont évalués comme **sensibles** à la sécheresse. Ils sont régulièrement en assec ou en écoulement non visible entre juin et septembre mais quelques fois en écoulement si des précipitations ont lieu.
- Les **Rus de Verrière**, de la **Creuse**, de la **Vielle**, de **Corcelles** et du **Cloux en amont de Meursault**, le **Foulot**, la **Cosanne**, le **Rhoin en amont de Savigny-Les-Beaune**, et la **Lauve** sont considérés comme **peu résistants**. Un écoulement continu y est observé tout l'année malgré une baisse significative du débit en période d'été.
- La **Dheune**, la **Bouzaise**, la **Courtavaux** et le **Meuzin à partir d'Argilly** sont évalués comme **résistants**. Ils possèdent un écoulement continu toute l'année et leur débit reste suffisamment élevé pour maintenir l'intégrité des fonctionnalités biologiques.



Sur le territoire de la CABCS : Temps agent consacré à la préparation et au suivi des opérations de travaux et d'études ainsi qu'à l'appui technique aux communes et aux riverains

Action	Description brève	Nombre de jours agents
<i>Préparation et suivi des opérations de travaux et d'études à l'échelle du territoire de la CABCS</i>	Elaboration du marché ; réunions préparatoires et visites sur site ; suivi de chantier ; animation auprès des riverains.	120 jours répartis <i>(en fonction des champs de compétence)</i> entre Nicolas JOUAN, Chargé de missions et Simon EMINET, Technicien de rivière.
<i>Mise en place d'un suivi des assecs sur le territoire du Bassin Versant prorisé à l'échelle du territoire de la CABCS</i>	Choix des stations de suivi ; réunion préparatoire ; campagne de suivi ; bancarisation des données ; rendu cartographique.	10 jours répartis <i>(en fonction des champs de compétence)</i> entre Nicolas JOUAN, Chargé de missions et Simon EMINET, Technicien de rivière.
<i>Sollicitations diverses sur le territoire de la CABCS</i>	Pollution ; avis techniques auprès des communes et des riverains ; prospection terrain ; réunions, etc...	30 jours répartis <i>(en fonction des champs de compétence)</i> entre Nicolas JOUAN, Chargé de missions et Simon EMINET, Technicien de rivière.
Total	165 jours consacrés au territoire de la CABCS	